

# Tarifs Electricité 2026

**Commune de Milvignes** 



# **Tarif BT Simple**

Commune de Milvignes

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant principalement le jour.

#### Utilisation du réseau

Tarif de base	CHF/mois	7.50
Taxe de consommation	ct./kWh	12.00
Services-système	ct./kWh	0.27
Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
<ul> <li>Coûts solidaires via le réseau de transport</li> </ul>	ct./kWh	0.05

#### Tarif de mesure

• Tarif de base CHF/Mois 6.50	Tarif de base	CHF/mois	6.50
-------------------------------	---------------	----------	------



Energieelinova	(100% renouvelable)		
• Tarif de l'énergie		ct /k\Wh	14 20

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

Tarif de l'énergie ct./kWh 13.
--------------------------------

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC1 <sup>1</sup>	ct./kWh	2.20
Protection des eaux et des poissons <sup>2</sup>	ct./kWh	0.10

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encourage- ment aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons



# **Tarif BT Double**

**Commune de Milvignes** 

#### Utilisation du réseau

Tarif de base	CHF/mois	10.00
Taxe de consommation HP	ct./kWh	12.50
Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.50
Services-système	ct./kWh	0.27
Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

#### Tarif de mesure

Tarif de base	CHF/mois	6.50



### Energieelinova

(100% renouvelable)

Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	14.60
Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	9.10

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	13.60
Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	8.10

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

<ul> <li>Redevance cantonale à vocation énergétique</li> </ul>	ct./kWh	0.30
<ul> <li>Redevance communale à vocation énergétique</li> </ul>	ct./kWh	0.50
Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

<ul> <li>Energies renouvelables RPC1<sup>1</sup></li> </ul>	ct./kWh	2.20
<ul> <li>Protection des eaux et des poissons<sup>2</sup></li> </ul>	ct./kWh	0.10

#### **Plages tarifaires**

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 / HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encourage- ment aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons

### **Tarif BT Pro**

#### Commune de Milvignes

CHF/mois

ct./kWh

10.00

8.10

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 100'000 kWh et dont les installations sont raccordées au réseau basse tension.

#### Utilisation du réseau

Tarif de base	CHF/mois	50.00
Tarif de puissance	CHF/kW	7.95
Taxe de consommation HP	ct./kWh	8.50
Taxe de consommation HC	ct./kWh	6.50
Services-système	ct./kWh	0.27
Réserve d'électricité	ct./kWh	0.41
Coûts solidaires via le réseau de transport	ct./kWh	0.05

#### Tarif de mesure

• Tarif de base

Energieelinova	(100% renouvelable)		
Tarif de l'énergie HP		ct./kWh	11.90

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HC

Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	10.90
Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	7.10

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

<ul> <li>Redevance cantonale à vocation énergétique</li> </ul>	ct./kWh	0.30
Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

<ul> <li>Energies renouvelables RPC1<sup>1</sup></li> </ul>	ct./kWh	2.20
<ul> <li>Protection des eaux et des poissons<sup>2</sup></li> </ul>	ct./kWh	0.10

#### Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance (cos  $\phi$ ) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

#### Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

#### **Plages tarifaires**

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00

HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons

## **Tarif MT Pro**

#### Commune de Milvignes

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 500'000 kWh ou qui soutire au minimum une puissance de 360 kW et dont les installations sont raccordées au réseau moyenne tension.

1 14:11:4	:ati∧n	٠.١	uáa.	
		(111	126	

CHF/mois	50.00
CHF/kW	4.95
ct./kWh	6.50
ct./kWh	6.10
ct./kWh	0.27
ct./kWh	0.41
ct./kWh	0.05
	CHF/kW ct./kWh ct./kWh ct./kWh

#### Tarif de mesure

Tarif de base	CHF/mois	15.00



<b>Energieelinova</b>	(100% renouvelable)		
Tarif de l'énergie HP		ct./kWh	11.90
Tarif de l'énergie HC		ct./kWh	8.10

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	10.90
Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	7.10

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.50
Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

Energies renouvelables RPC1 <sup>1</sup>	ct./kWh	2.20
<ul> <li>Protection des eaux et des poissons<sup>2</sup></li> </ul>	ct./kWh	0.10

#### Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance (cos φ) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

#### Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

#### Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00
Tarif HC également applicable du samedi à 12h00 au lundi à 06h00

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons